

REPUBLIQUE DU CONGO

-----  
MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE  
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

-----  
DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION  
PUBLIQUE

-----  
DIRECTION DE LA GESTION DES CARRIERES  
ADMINISTRATIVES

DU 23 DECEMBRE 1993

~~(/)~~ ECRET N° 93-695 /MFPRA/DGFP/DGCA  
portant promotion au titre de l'année  
1991, des Inspecteurs Principaux des  
cadres de la catégorie A, hiérarchie I  
des Douanes en tête KIMINO (Jean  
Baptiste).-

-----  
/ LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU  
GOUVERNEMENT,

(/ISAS :

(/u la Constitution du 15 Mars 1992 ;  
(/u la loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989 portant refonte  
du statut général de la Fonction Publique ;  
(/u le décret n° 59/178 du 21 Août 1959 portant statut  
commun du Personnel des Douanes ;  
(/u le décret n° 62/130/FM du 9 Mai 1962 fixant le régime  
des rémunérations des fonctionnaires ;  
D.G.B. (/u le décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la  
nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de la  
catégorie A, hiérarchie I ;  
(/u le décret n° 65/470/MF.BE du 25 Juin 1965, règlemen-  
tant l'avancement des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974, abrogeant et  
remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5 Juillet 1962  
fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 93/315 du 23 Juin 1993 portant nomination  
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;  
D.G.C.F. (/u le décret n° 93/318 du 24 Juin 1993 portant nomination  
des Membres du Gouvernement ;  
(/u le décret n° 93/342 du 19 Juillet 1993 portant organi-  
sation des intérimis des Ministres ;  
(/u le décret n° 85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le  
circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avance-  
ments et révisions des situations administratives des agents de  
l'Etat ;  
(/u le décret n° 90/726 du 14 Novembre 1990 portant débloc-  
age des effets financiers des avancements et des révisions des  
situations administratives des agents de l'Etat ;  
(/u l'arrêté n° 2087/FE du 24 Juin 1958 fixant le règlement  
sur la solde des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 93-694/MFPRA-DGFP-DGCA du 23 Décembre 1993  
portant inscription au tableau d'avancement au titre de l'année 1991  
DES Inspecteurs Principaux des cadres de la catégorie A, hiérarchie  
I des Douanes en tête KIMINO Jean Baptiste ;

(/) E C R E T E :

.../...

ARTICLE 1er : Les Inspecteurs Principaux des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Douanes dont les noms suivent, sont promus au 2ème échelon, au titre de l'année 1991, indice 1580 ; ACC= néant :

- KILIMBOU (Jean Baptiste) pour compter du 30.06.91 ....Brazzaville
- NGONDE (Lambert) pour compter du 29.08.91 ....Brazzaville
- NDONGO (Donatien) pour compter du 21.11.91 ....Brazzaville
- MOUALA née MANGOUTA (Pauline) pour compter du 09.03.91 ....Pointe-Noire

ARTICLE 2 : Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées, sera enregistré, publié au JORC et communiqué partout où besoin sera /-.

Par le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement

BRAZZAVILLE, le 23 Décembre 1993

Le Ministre de la Fonction Publique  
et des Reformes Administratives

Général Jacques Joachim YHOMBY OPANGO.-

Jean Prosper KOYO

AMPLIATIONS :

- JORC .....1
- DGF/P/DGCA .....2
- DGB .....2
- DCCF .....2
- DND .....2
- DRD..P/NOIRE.....2
- INTERNESSES .....4
- DOSSIERS .....12
- B.SE/DGCA .....3
- SGE/IC .....3